



Département de La Loire-Atlantique

Commune de
CHEIX EN RETZ

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

	Prescrit le	Arrêté le	Approuvé le
Révision et élaboration du PLU	20.02.2009	01.10.2015	07.07.2016

DOSSIER D'APPROBATION

RENNES

Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES

Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Réseau Eau Potable : Notice
Pièce n°7.2.3a



Ouest am
Développement et aménagement des territoires



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable du Pays de Retz

L'organisation de la distribution de l'eau potable

- Créé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2000, le syndicat du Pays de Retz est responsable de la distribution de l'eau potable sur les 16 communes de son territoire, pour près de 40 000 habitants.
- Le syndicat du Pays de Retz adhère au syndicat "Eau Potable Sud Loire" (production à Basse Goulaine et transport jusqu'à Machecoul), au syndicat du Sud-Estuaire (transport pour la partie nord de son territoire) et au syndicat départemental d'alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique (tarif unique de vente d'eau).

Les instances décisionnelles

Le comité syndical est l'organe délibérant. Il est composé de 32 délégués élus par les communes adhérentes (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune).

Le bureau syndical est l'organe exécutif collégial. Il comprend 13 membres et est présidé par Monsieur Robert HUS (Vue).



La production d'eau potable

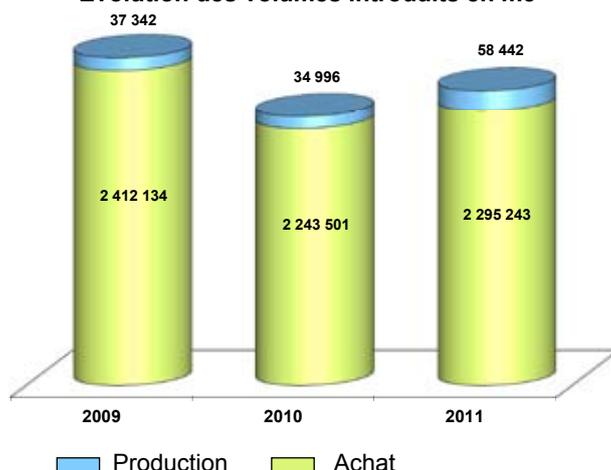
Le syndicat du Pays de Retz est essentiellement alimenté à partir de l'usine de Basse Goulaine, propriété de "Eau Potable Sud Loire".

Cette usine, d'une capacité de 60 000 m³ par jour, traite l'eau brute prélevée dans la nappe alluviale de la Loire sur l'île Lorideau.

Le syndicat du Pays de Retz dispose également d'un point de production à Machecoul. L'eau brute est captée dans la nappe par deux puits à proximité de l'hippodrome.

Compte tenu des teneurs élevées en nitrates et pesticides, cette ressource n'est utilisée que mélangée avec l'eau de Basse Goulaine.

Evolution des volumes introduits en m³



Exportations

En 2011, le syndicat du Pays de Retz a exporté de l'eau vers :

. le SIAEP de Grandlieu :	58 231 m ³	(66 749 m ³ en 2010)
. Vendée Eau :	103 748 m ³	(53 697 m ³ en 2010)
. la C.C. du Sud-Estuaire :	111 523 m ³	(88 124 m ³ en 2010)
soit un volume total vendu de :	273 502 m ³	

Les exportations sont à la baisse vers le SIAEP de Grandlieu mais en hausse sur CCSE et Vendée Eau.

Remise en exploitation de la nappe de Machecoul

▪ Nouveaux forages

Conformément aux préconisations du SAGE, le syndicat du Pays de Retz a décidé de remettre en exploitation la nappe de Machecoul afin de sécuriser l'alimentation en eau de ses abonnés.

Deux nouveaux forages ont été réalisés début 2011 au nord et au sud de l'hippodrome. L'un a été abandonné car son débit était trop faible.

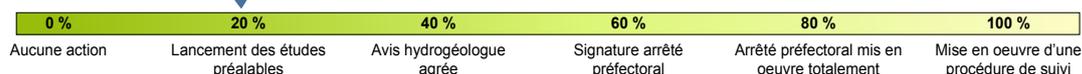
Les 2 forages existants P3 et P7 et le nouveau P11 ont une capacité de production globale de 100 m³/h, insuffisante pour répondre aux besoins estimés à 200 m³/h.

De nouvelles prospections sont en cours.



▪ Indice d'avancement de la protection de la ressource

Nappe de Machecoul



▪ Grenelle de l'environnement

Les captages de Machecoul ont été classés par l'Etat dans la liste des 500 captages prioritaires Grenelle, les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires : ils doivent d'ici 2012 bénéficier d'un programme spécifique ciblé sur des mesures agricoles pour améliorer la qualité de la ressource en eau.

A l'intérieur du bassin d'alimentation des captages défini par arrêté préfectoral, le syndicat s'est engagé à réaliser un diagnostic territorial des pressions agricoles permettant de localiser les zones pertinentes pour la mise en oeuvre du programme d'action.

Les informations nécessaires à l'élaboration de ce diagnostic ont été réclamées début 2011 à la Fédération des maraîchers nantais et à la Chambre d'agriculture.

Les données transmises par les maraîchers sont incomplètes et ne portent pas sur la totalité du bassin d'alimentation des captages.

La distribution et la consommation d'eau potable

La gestion du service

Elle est assurée par la SAUR dans le cadre d'un marché de services d'une durée de 12 ans qui a pris effet le 1er janvier 2004.

Les prestations confiées à la SAUR sont essentiellement :

- l'exploitation du réseau de distribution (réservoirs, canalisations et branchements) et de l'unité de production de Machecoul,
- la réalisation de travaux : branchements neufs, renouvellement de certains équipements sur le réseau,
- l'assistance à la collectivité : conseils sur les investissements, la qualité de service, les améliorations nécessaires.

Les abonnés du service d'eau potable

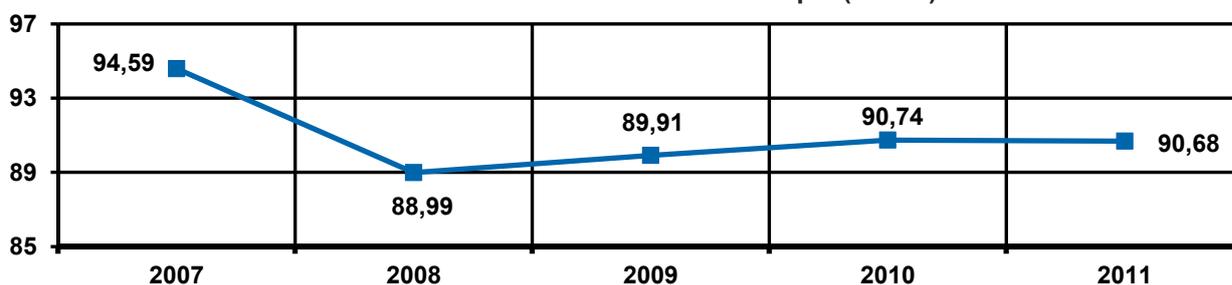
Communes	Nombre d'abonnés 2010	Nombre d'abonnés 2011	% évolution 2011/2010
. Arthon en Retz	1 583	1 632	+ 3,10%
. Bourgneuf en Retz	1 511	1 543	+ 2,12%
. Chauvé	1022	1039	+ 1,66%
. Cheix en Retz	337	350	+ 3,86%
. Cheméré	956	990	+ 3,56%
. Fresnay en Retz	524	535	+ 2,10%
. La Marne	509	518	+ 1,77%
. Machecoul	2 619	2 659	+ 1,53%
. Paulx	742	755	+ 1,75%
. Port Saint Père	1 062	1 082	+ 1,88%
. Rouans	1 073	1 090	+ 1,58%
. Sainte Pazanne	2 107	2 223	+ 5,51%
. Saint Hilaire de Chaléons	777	794	+ 2,19%
. Saint Mars de Coutais	872	894	+ 2,52%
. Saint Même le Tenu	488	504	+ 3,28%
. Vue	596	605	+ 1,51%
. Ecartis (le Pellerin)	15	15	+ 0,00%
TOTAL	16 793	17 228	+ 2,59%

En 2011, le nombre d'abonnés a progressé de 2,59 %, évolution comparable à celle de l'année précédente (+ 2,63 %).

La consommation d'eau potable

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	% évolution 2011 / 2010
CONSOMMATION GLOBALE :	1 572 583 m3	1 600 561 m3	1 646 628 m3	+ 2,88%
. Abonnés domestiques	1 447 506 m3	1 498 821 m3	1 537 411 m3	+ 2,57%
. Communaux + piscine	46 605 m3	45 814 m3	57 784 m3	+ 26,13%
. Herbages	8 161 m3	9 936 m3	7 376 m3	-25,76%
. Abonnés + 6 000 m3	70 311 m3	45 990 m3	44 057 m3	-4,20%

Evolution de la consommation domestique (en m3)



La consommation moyenne domestique s'établit à 90,68 m3 par branchement, et reste stable par rapport à 2010. Les compteurs sont relevés fin juin - début juillet.

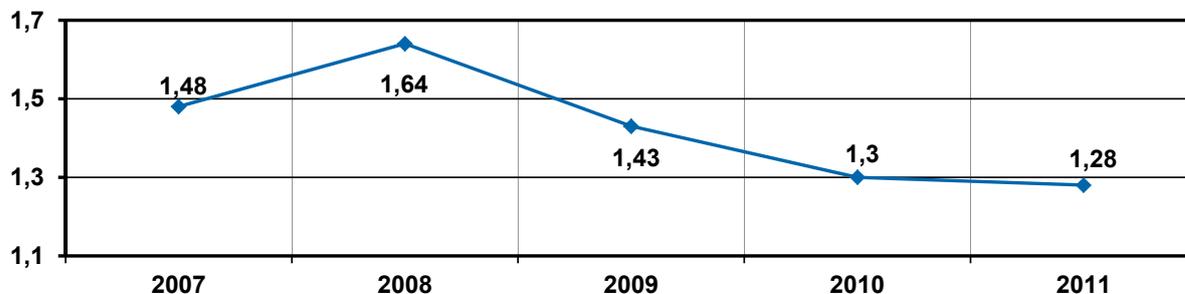
Les performances du réseau

- **le rendement du réseau** indique le rapport entre les volumes facturés (abonnés et vente en gros) et le volume introduit (achats et production). Il s'exprime en % : 80,6 % en 2011 (80,7 % en 2010).

- **l'indice linéaire de pertes** : il comptabilise le volume d'eau perdu par jour par km de réseau après déduction des volumes de service (essais poteaux d'incendie, purges, nettoyage des réservoirs).

En tant qu'indicateur de performances, il est plus fiable que le rendement dont la valeur peut s'améliorer artificiellement avec l'augmentation des volumes produits et distribués.

Evolution de l'indice linéaire de pertes en réseau (en m3/j/km)



L'étanchéité du réseau reste stable.

- **l'indice linéaire des volumes non comptés** (sans déduction des volumes de services) : 1,34 m3/j/km en 2011 (1,35 m3/j/km en 2010).

La qualité de l'eau distribuée

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau distribuée au robinet :

- un programme d'autosurveillance mené par SAUR : 23 prélèvements en 2011,
- un contrôle sanitaire officiel réalisé par l'Agence Régionale de la Santé : 70 prélèvements en 2011.

L'ensemble des analyses effectuées en 2011 indique des eaux distribuées de bonne qualité bactériologique et chimique. La teneur moyenne en nitrates est de 6,6 mg/l. L'eau est peu calcaire d'une faible dureté (moyenne : 15° F).

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité, pour ce qui concerne :

- la microbiologie : 100 %
- les paramètres physico-chimiques : 100 %

Les résultats sur la qualité de l'eau distribuée sont consultables en ligne par commune sur le site :

www.sante.gouv.fr

(voir les dossiers de la santé : eau du robinet)

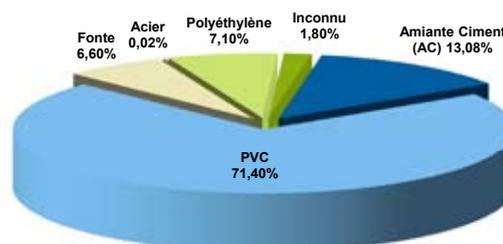
Le patrimoine du service

Le syndicat du Pays de Retz est propriétaire de :

- 934 km de canalisations (hors branchements), dont 122 km en amiante-ciment
- 5 réservoirs de stockage en service
- 2 stations de reprise.

Fin 2011, il restait 112 branchements en plomb, à l'occasion des programmes de travaux.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 70 sur une note globale de 100. Un outil de gestion patrimoniale est en cours d'élaboration au niveau du syndicat départemental.



Matériau des canalisations sur le territoire du syndicat du Pays de Retz

Les travaux réalisés

1. Sous maîtrise d'ouvrage du syndicat du Pays de Retz

■ Programme annuel

Le programme de travaux pour l'année 2011 s'élève à 1 200 000 € H.T. et porte sur la réalisation de travaux d'extensions, renouvellements et renforcements de réseaux.

Ce programme est financé intégralement par le Syndicat Départemental, sans recours à l'emprunt.

Renouvellement du réseau d'eau potable	2009	2010	2011
Linéaire renouvelé	11,4 km	5,1 km	7,6 km
Proportion de linéaire renouvelé	1,2 %	0,5 %	0,8 %

En moyenne sur 2009-2011, 0,8 % par an du réseau a été renouvelé.

Ce pourcentage en apparence modeste, s'explique pour deux raisons :

- le patrimoine réseau est relativement récent et n'a pas encore atteint la moitié de son espérance de vie,
- les canalisations renouvelées sont essentiellement situées en zone urbaine (coût unitaire au mètre linéaire plus élevé).

■ Ouvrages structurants

Réservoir de Machecoul

Le nouveau réservoir de Machecoul – 2 500 m³ - a été mis en service en février 2012. Il permettra d'assurer la sécurisation d'une grande partie du syndicat en cas de défaut de l'alimentation depuis le feeder.

Le montant des travaux s'élève à 2 600 000 € HT.



2. Par la SAUR, dans le cadre de ses obligations contractuelles

■ L'exploitation du réseau :

- Réparation de 73 fuites sur canalisations et de 11 fuites sur rattachements (en baisse)

■ Le renouvellement :

- armoire électrique (station de l'Ille, Paulx)
- de 1 208 compteurs (7,1 % du parc)

Le bilan d'exploitation

Le service public de l'eau potable est financé essentiellement par les recettes de vente d'eau aux usagers dont le produit perçu par SAUR est intégralement reversé au syndicat.

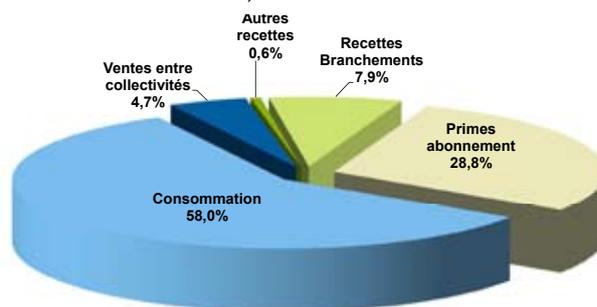
Les dépenses d'exploitation sont consacrées :

- aux achats d'eau à Eau Potable Sud Loire (0,524 €/m³, + 3,15 % par rapport à 2010) et au SAEP du Sud Estuaire (0,586 €/m³, + 1,91% par rapport à 2010)
- aux frais de distribution (rémunération de SAUR) : 34,95 €/abonné
- aux remboursements des emprunts : 24,39 €/abonné

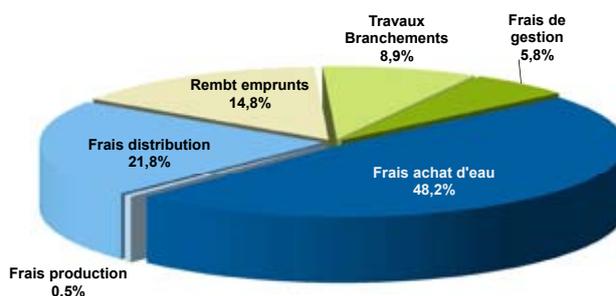
Pour 2011, le syndicat du Pays de Retz dégagerait un excédent de 626 000 € représentant 18,05 % de ses recettes (20,8 % en 2010).

Cet excédent est intégralement reversé au syndicat départemental pour permettre la péréquation du prix de l'eau et le financement des travaux.

Recettes du service d'eau potable
Total : 3,47 millions d'euros



Dépenses du service d'eau potable
Total : 2,84 millions d'euros



L'état de la dette

Les emprunts sont désormais contractés par le syndicat départemental pour les collectivités adhérentes.

Au 31 décembre 2011, le syndicat du Pays de Retz était endetté à hauteur de 6,42 millions d'euros, soit 373 € par abonné (320 € en 2010).

La durée résiduelle d'extinction de la dette du service est de 10,5 ans

La tarification

2,21 € TTC par m³ en 2012

La facture type de l'eau potable, établie sur la base de consommation de 120 m³, comprend :

- La part collectivité, fixée par le Syndicat Départemental, à 212,46 € H.T. en 2012 (n'a pas varié par rapport à 2011). Elle est identique sur 171 communes du département.
- La redevance «Lutte pollution des eaux», fixée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Elle s'établit, à compter de 2012, à 38,40 € HT pour toutes les communes.
- La T.V.A. au taux réduit de 5,5 %.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE	2011	2012
Part Collectivité - SIAEP		
• Abonnement	57,66 €	57,66 €
• Consommation	154,80 €	154,80 €
Part Agence de l'Eau		
• Redevance lutte pollution des eaux	37,20 €	38,40 €
T.V.A. 5.5 %	13,73 €	13,80 €
TOTAL	263,39 €	264,66 €

ANNEXES

- La qualité de service à l'utilisateur **Page 9**

- Les bilans qualité de l'eau distribuée en 2011 de l'Agence Régionale de Santé **Page 10**
 - secteur d'Arthon en Retz - Vue

- Les bilans qualité de l'eau distribuée en 2011 de l'Agence Régionale de Santé **Page 12**
 - secteur de Machecoul

- Note d'information de l'Agence de l'Eau **Page 14**

La qualité de service à l'utilisateur

Activité Clientèle

Les principaux indicateurs d'activité de la gestion clientèle sont les suivants :	2010	2011
Taux de résiliation	8,75 %	9,69 %
Taux de clients prélevés	42 %	45,7 %
Nombre d'indemnisations pour non-respect de la charte	0	0

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Ce nouvel indicateur mesure la continuité du service : nombre de coupures d'eau, par milliers d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

	2010	2011
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,22	5,22
Nombre d'interruptions de service	69	87

Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Saur s'est engagé à une mise en service au plus tard le jour ouvré qui suit l'appel du nouvel abonné.

	2010	2011
Taux de respect du délai d'ouverture	98,68	98,48
Nombre total de branchements ouverts	2 049	354
Nombre de branchements ouverts dans le délai	2 022	349

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Les coûts du service sont optimisés par un juste recouvrement des sommes dûes.	2010	2011
Pourcentage de clients recevant un 1er rappel	22,8 %	22,5 %
Pourcentage de clients recevant un 2ème rappel	13,1 %	11,7 %
Nombre de déplacements pour impayés	941	79
Nombre d'échéanciers de paiement ouverts au cours de l'année	256	258

	2010	2011
Taux d'impayés	0,98 %	2,09 %
Montant des impayés au 31/12/N (factures N-1)	26 120	75 436
Montant facturé N-1 (en € TTC)	3 120 371	3 575 463

Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature (courrier, mail, fax ...) relatives au service de l'eau, à l'exception de celles relatives au niveau de prix, liées à un non respect d'exigences réglementaires, contractuelles ou d'engagement de service.

	2010	2011
Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	0,80	1,14
Nombre de réclamations	13	19
Nombre de réclamations téléphoniques sur facture	40	41

Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité

	2010	2011
Montant des abandons de créances année N (en € / m3)	0,008	0,014
Montant des abandons de créances année N (en €)	128,35	234,49
Volume facturé année N (en m3)	1 600 561	1 646 628

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous faites partie de l'unité de distribution du secteur d'Arthon en Retz - Vue.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par la SAUR.

L'eau distribuée provient de :

- ◆ Usine de Basse Goulaine

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

La procédure d'élaboration des périmètres de protection des captages de :

- ◆ Basse Goulaine est terminée. La mise en œuvre sur le(s) site(s) est en cours.

CONTROLE DE VOTRE EAU

La DT44 est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée.

La surveillance de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

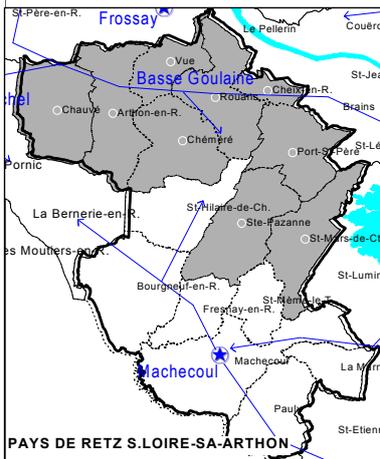
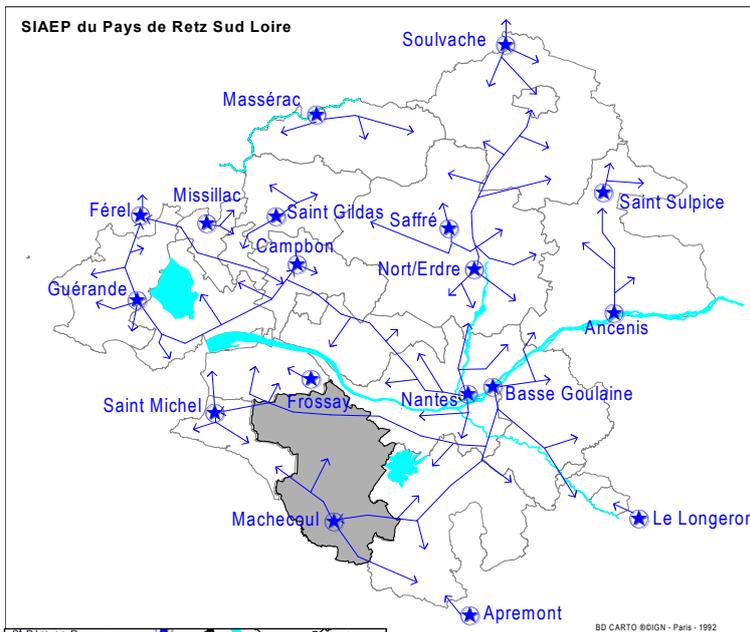
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 42 prélèvements sur l'année.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou au siège du syndicat.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.ars.paysdelaloire.sante.fr

CONSEILS

- ◆ Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Si vous possédez un adoucisseur, assurez vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.
- ◆ La qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire (osmoseur...). En présence, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la déconnexion des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2011

**L'EAU DU SECTEUR D'ARTHON EN RETZ - VUE EST DE BONNE QUALITE,
CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.**

- ◆ On observe ponctuellement la présence d'une spore et bactérie sulfito-réductrice à Vue le 09/05/2011 et une flore à germes banals à Saint Mars de Coutais le 12/10/2011; pas de confirmations aux analyses de contrôles. Il a été demandé au distributeur d'augmenter provisoirement la teneur en chlore et d'effectuer des purges sur les zones du réseau concernées.

Les résultats analytiques pour quelques paramètres se trouvent au verso de la feuille.

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET
PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL,
SIGNALER LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (voir facture).**

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2011 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire et signale la présence de bactéries indicatrices d'une éventuelle contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100	%
--------------------	-----	---

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes ou allaitantes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté à long terme d'effets cancérigènes.

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	3	mg/l
Moyenne	6	mg/l
Maximum	11	mg/l

PESTICIDES

La quasi totalité des pesticides fait l'objet d'une teneur limite unique dans l'eau du robinet à savoir 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 $\mu\text{g/L}$. La valeur de 0,1 $\mu\text{g/L}$ n'est pas basée sur des considérations sanitaires mais sur une volonté de protéger les ressources en eau.

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100	%
--------------------	-----	---

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour la santé en terme de prévention des caries dentaires

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,10	mg/l
---------	------	------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH ou DH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'a été fixée.

Eau peu calcaire, dureté faible

Minimum	13	°F
Moyenne	16	°F
Maximum	17	°F

ALUMINIUM

La présence d'aluminium dans l'eau potable peut être d'origine naturelle ou liée à un dysfonctionnement de la filière de traitement d'eau utilisant du sulfate d'aluminium. Un excès d'aluminium dans l'eau peut présenter un danger d'encéphalopathie pour les personnes subissant des séances de dialyse. Il entraîne également une dégradation des eaux dans les canalisations par des phénomènes de dépôts. La limite de qualité pour l'eau potable est fixée à 0,200 mg/l et à 0,030 mg/l pour les eaux de dialyse.

Eau conforme pour le paramètre aluminium

Minimum	0,017	mg/l
Moyenne	0,032	mg/l
Maximum	0,076	mg/l

AUTRES PARAMETRES

Le carbone organique total (COT) dépasse périodiquement la référence de qualité (2 mg/L). Le COT, paramètre global intégrant de nombreux composés organiques, n'est pas un indicateur de risque sanitaire, mais d'efficacité de l'usine de traitement d'eau potable. A valeur élevée, le COT peut être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'eau distribuée (goût, odeur, dépôt).

Légers dépassements ponctuels de la référence de qualité en carbone organique total.

Minimum	1,20	mg/l
Moyenne	1,60	mg/l
Maximum	2,20	mg/l

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous faites partie de l'unité de distribution du secteur de Machecoul.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par la SAUR.

L'eau distribuée provient de :

- ◆ Usine de Basse Goulaine
- ◆ Usine de Machecoul

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

La procédure d'élaboration des périmètres de protection des captages de :

- ◆ Basse Goulaine est terminée. La mise en œuvre sur le(s) site(s) est en cours.
- ◆ Machecoul est en cours

CONTROLE DE VOTRE EAU

La DT44 est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée.

La surveillance de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

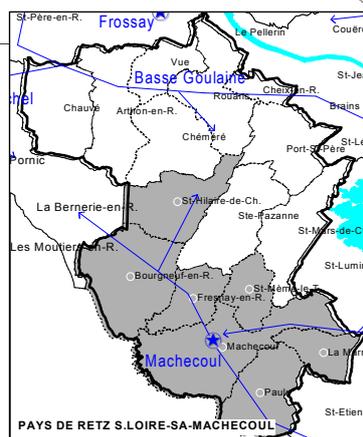
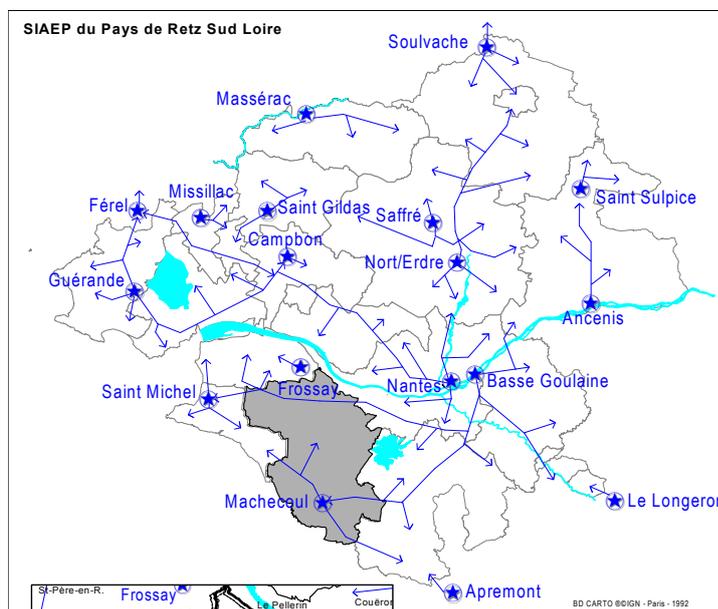
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 28 prélèvements sur l'année.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou au siège du syndicat.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.ars.paysdelaloire.sante.fr

CONSEILS

- ◆ Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Si vous possédez un adoucisseur, assurez vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.
- ◆ La qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire (osmoseur...). En présence, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la déconnexion des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2011

**L'EAU DU SECTEUR DE MACHECOUL EST DE BONNE QUALITE, CONFORME
AUX LIMITES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.**

- ◆ Deux contaminations bactériologiques à germes banals, avec des résiduels de contamination dans les prélèvements de contrôle ont été décelées en cours d'année 2011 : le 07/04/2011 à St Hilaire de Chaléons et le 07/10/2011 à St Même le Tenu. A chaque fois il a été demandé au distributeur d'augmenter provisoirement la teneur en chlore et d'effectuer des purges sur les zones du réseau concernées.

Les résultats analytiques pour quelques paramètres se trouvent au verso de la feuille.

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET
PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL,
SIGNALER LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (voir facture).**

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2011 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire et signale la présence de bactéries indicatrices d'une éventuelle contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100	%
--------------------	-----	---

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes ou allaitantes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté à long terme d'effets cancérigènes.

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	3	mg/l
Moyenne	7	mg/l
Maximum	11	mg/l

PESTICIDES

La quasi totalité des pesticides fait l'objet d'une teneur limite unique dans l'eau du robinet à savoir 0,1 microgramme par litre (µg/l) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/L. La valeur de 0,1 µg/L n'est pas basée sur des considérations sanitaires mais sur une volonté de protéger les ressources en eau.

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100	%
--------------------	-----	---

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour la santé en terme de prévention des caries dentaires

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,10	mg/l
---------	------	------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH ou DH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'a été fixée.

Eau peu calcaire, dureté faible

Minimum	13	°F
Moyenne	16	°F
Maximum	18	°F

ALUMINIUM

La présence d'aluminium dans l'eau potable peut être d'origine naturelle ou liée à un dysfonctionnement de la filière de traitement d'eau utilisant du sulfate d'aluminium. Un excès d'aluminium dans l'eau peut présenter un danger d'encéphalopathie pour les personnes subissant des séances de dialyse. Il entraîne également une dégradation des eaux dans les canalisations par des phénomènes de dépôts. La limite de qualité pour l'eau potable est fixée à 0,200 mg/l et à 0,030 mg/l pour les eaux de dialyse.

Eau conforme pour le paramètre aluminium

Minimum	0,019	mg/l
Moyenne	0,027	mg/l
Maximum	0,076	mg/l

AUTRES PARAMETRES

Le carbone organique total (COT) dépasse périodiquement la référence de qualité (2 mg/L). Le COT, paramètre global intégrant de nombreux composés organiques, n'est pas un indicateur de risque sanitaire, mais d'efficacité de l'usine de traitement d'eau potable. A valeur élevée, le COT peut être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'eau distribuée (goût, odeur, dépôt).

Légers dépassements ponctuels de la référence de qualité en carbone organique total.

Minimum	1,30	mg/l
Moyenne	1,50	mg/l
Maximum	2,20	mg/l